

**TARIFICATION 2016/2017 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE XAVIER GRALL**

VU la délibération en date du 4 décembre 2015 par laquelle le Conseil municipal a décidé de faire évoluer les tarifs municipaux selon le taux d'évolution des prix à la consommation – ensemble des ménages hors tabac (dernier indice connu – source INSEE), à savoir + 0.40 %,

**CONSIDERANT** que, pour favoriser et encourager l'accès à la culture pour tous, il est proposé de reconduire les tarifs pour l'année 2016/2017 comme suit :

LIBELLE DU TARIF	Tarifs 2016/2017
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	
Droit d'entrée pour un spectacle par enfant ou adulte	Entre 2,50 € et 15 €
Droit d'inscription enfant - tarif landivisien	2,50 € (moins de 18 ans)
Droit d'inscription jeune	5 € (étudiant)
Droit d'inscription adulte - tarif landivisien	13 €
Droit d'inscription enfant - tarif hors Landivisiau	5 € (étudiant)
Droit d'inscription adulte tarif hors Landivisiau	24 €
Tarif réduit pour les bénéficiaires minima sociaux	5 €
Perte carte abonnement	2 €
1 <sup>ère</sup> lettre de rappel	0 €
2 <sup>ème</sup> lettre de rappel	2 €
3 <sup>ème</sup> lettre de rappel	Coût valeur achat
Impression document par feuille	0,40 €
Location d'expositions conçues, par la bibliothèque, à la quinzaine	200 €
Location d'expositions conçues, par la bibliothèque, au mois	300 €
Carte professionnelle assistante maternelle landivisienne	2,50 €
Carte professionnelle assistante maternelle hors Landivisiau	5 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 11 mars 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les tarifs précités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 25 mars 2016

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 06 AVR. 2016.

Et de la publication, le 31 MARS 2016....

Fait à Landivisiau, le 25 MARS 2016....

Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

